

Paudex, le 2 mars 2020

USPI INFO n° 5/2020

Économie : le taux hypothécaire de référence baisse à 1.25 %

L'Office fédéral du logement a publié ce matin le taux d'intérêt de référence applicable aux contrats de bail. Ce taux descend à 1.25 % par rapport à la dernière publication où il se situait à 1.5%.

Le taux d'intérêt moyen, valeur au 31 décembre 2019, s'est situé à 1.37 %, contre 1.39 % au trimestre précédent. Le taux d'intérêt de référence déterminant pour les loyers est donc adapté à 1.25 %, compte tenu des règles de l'arrondi commercial applicables depuis le 1^{er} décembre 2011, selon la décision prise par le Conseil fédéral le 26 octobre 2011 (modification de l'OBLF). Ce taux de 1.25% entrera en vigueur le 3 mars 2020.

Le taux hypothécaire de référence se maintiendra à ce niveau tant que le taux d'intérêt moyen ne baisse pas en dessous de 1.13 % ou n'augmente pas en dessus de 1.37 %.

Le prochain taux sera communiqué le 2 juin 2020.

Enfin, un communiqué de presse, rappelant notamment que cette baisse du taux hypothécaire n'entraîne pas automatiquement et nécessairement une baisse des loyers, sera adressé ce jour à tous les médias romands, dont vous trouverez un exemplaire sur le site internet de l'USPI Suisse en fin de matinée.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire

Frédéric Dovat

